



LA FRANÇAISE

La Française LUX – Carbon Impact Income - Classe R - EUR - DISTRIBUTION- LU1190462116

Une classe d'actions de La Française LUX - Carbon Impact Income (le « Fonds »), un compartiment de l'OPCVM La Française LUX (l'« OPCVM ») Le Fonds est géré par La Française Asset Management, une société du groupe La Française

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce Fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations figurant dans ce document vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'un éventuel investissement.

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'objectif du Fonds est d'obtenir un revenu régulier et une croissance du capital (rendement total) sur le moyen à long terme en investissant, selon une approche flexible d'allocation multi-actifs, dans des titres préalablement sélectionnés selon des critères d'investissement environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), en visant une moyenne pondérée des émissions de gaz à effet de serre du portefeuille par euro investi (intensité carbone) inférieure d'au moins 30 % à celle de l'indice de référence composite 20 % indice MSCI World (net total return USD index) + 40 % indice ICE Bofa Global High Yield + 40 % indice JP EMBI Global Diversified.

Le compartiment investit dans des obligations d'État et d'entreprise, des actions des pays de l'OCDE et/ou des marchés émergents. Plus particulièrement, le compartiment pourra investir dans des actions, des titres de créance à taux variable ou à taux fixe et des instruments du marché monétaire. Le compartiment peut investir jusqu'à 100 % dans des titres à revenu fixe dotés d'une notation inférieure à BBB- selon Standard & Poor's ou considérés de manière équivalente par le gestionnaire d'investissement au moment de l'achat ou dans des obligations non notées. Le compartiment peut investir dans des obligations durables (telles que des obligations vertes et des obligations sociales) et des obligations liées à la durabilité. Le compartiment peut investir dans les placements suivants, ou y être exposé jusqu'à hauteur du pourcentage des actifs nets indiqué :

- obligations et instruments du marché monétaire : 100 %, dont obligations d'État : 50 %
- obligations d'État et d'entreprise émises dans des pays non membres de l'OCDE : 70 %
- actions : 50 %
- obligations CoCo (contingent convertible bonds) : 10 %
- obligations convertibles : 10 %
- autres OPCVM/OPC : 10 %, incluant des OPC monétaires ou des OPC avec une échéance pondérée globale ou une fréquence de révision des taux d'intérêt ne dépassant pas 12 mois.
- actions de sociétés de placement immobilier (REIT) ayant le statut de valeurs mobilières au sens de la loi de 2010 et des réglementations liées, actions privilégiées et titres de créance de sociétés immobilières cotées en bourse et titres assimilables de sociétés d'exploitation immobilière : 10 %

La durée modifiée du compartiment peut varier de 0 à 8.

Actions de distribution Le compartiment vise à distribuer un revenu d'au moins 3 % chaque année (le taux étant défini au début de chaque année civile). Ces paiements peuvent entraîner une réduction du capital du compartiment.

Le compartiment est géré de manière active et discrétionnaire. L'indice permet de définir l'univers d'investissement éligible dans un objectif de réduction de l'intensité carbone. La stratégie de gestion est sans contrainte sur l'indice.

Le gestionnaire d'investissement met en œuvre un processus d'allocation dynamique et flexible sur les catégories d'actifs sélectionnées. Le compartiment a des objectifs d'investissement durable spécifiques (article 9 du règlement SFDR).

Le processus d'investissement est basé sur l'intégration avec un engagement significatif dans la gestion et la thématique.

Étape 1 : Filtre quantitatif (i) Pour les émetteurs publics/souverains : Chaque émetteur faisant partie de l'univers d'investissement initial est évalué selon des

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

À risque faible ← → À risque élevé
Rendements généralement plus faibles Rendements généralement plus élevés

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Profil de risque et de rendement : Le SRRI (Synthetic Risk and Reward Indicator) ou indicateur de risque et de rendement synthétique) révèle le classement du Fonds en fonction de son risque et de son rendement potentiels. Plus le Fonds se situe en haut de cette échelle, plus son rendement possible est élevé, mais plus son risque de subir des pertes est important.

La catégorie de risque est 4 du fait des investissements dans diverses classes d'actifs, à savoir les actions, le revenu fixe hors ME, la dette des marchés émergents, les REIT et d'autres titres liés à l'immobilier.

Nous attirons votre attention sur le fait que :

- Les données historiques utilisées pour calculer le SRRI ne constituent pas nécessairement un indicateur fiable du profil de risque futur du Fonds.

indicateurs de performance regroupés sous les piliers adaptation et transition. À la fin du processus, chaque État se voit attribuer un score allant de zéro (le pire) à 10 (le meilleur). Les 20 % d'émetteurs les moins bien notés selon la répartition suivante seront exclus. (ii) Pour les émetteurs privés : chaque entreprise émettrice faisant partie de l'univers d'investissement initial est évaluée selon un processus de notation ESG. À l'issue du processus, chaque entreprise émettrice se voit attribuer une note allant de zéro (la pire) à 10 (la meilleure). Les 20 % d'émetteurs privés les moins bien notés ESG sont exclus.

Étape 2 : Analyse carbone et financière (i) Pour les émetteurs publics/souverains : une analyse macroéconomique des émetteurs publics / souverains (ci-après, les « Pays ») ayant franchi l'étape 1 est effectuée. Outre cette analyse macroéconomique des Pays, une analyse « carbone » est réalisée sur la base de critères de performance liés au changement climatique. (ii) Pour les émetteurs privés : une analyse financière des entreprises émettrices ayant passé le filtre de l'étape 1 est effectuée. L'analyse financière vise à sélectionner des émetteurs de qualité générant des flux de trésorerie récurrents et dont le modèle économique crée de la valeur ajoutée. Après réduction de l'univers sur la base de l'analyse financière, une analyse « carbone » est réalisée sur des critères d'analyse liés au changement climatique.

Les émetteurs publics / souverains (Pays) et privés analysés sur la base de critères ESG représentent plus de 90 % des titres en portefeuille.

Étape 3 : Mesure de l'intensité carbone : Cette étape est commune aux deux processus d'investissement concernant les émetteurs publics / souverains et les émetteurs privés. La Société de gestion s'engage à atteindre une moyenne pondérée des émissions de gaz à effet de serre du portefeuille par euro investi (intensité carbone) inférieure d'au moins 30 % à celle de l'indice de référence composite 20 % indice MSCI World USD (net total return) + 40 % indice ICE Bofa Global High Yield + 40 % indice JP EMBI Global Diversified.

Les différentes méthodologies retenues par la société de gestion pour la prise en compte des critères extra-financiers comportent une limite, liée à la qualité des informations collectées par l'équipe de recherche ESG et à la transparence des différents émetteurs.

Le compartiment peut utiliser des produits dérivés à des fins de couverture et de gestion efficace du portefeuille. En plus des dérivés de base, le compartiment peut utiliser des credit default swaps (« single name » et sur indice). Le compartiment peut également conclure des opérations de prêt et d'emprunt de titres ainsi que des accords de mise et de prise en pension de titres à des fins de gestion efficace du portefeuille, par exemple pour créer des positions d'arbitrage destinées à profiter des variations des écarts de taux d'intérêt.

Les actions du Fonds peuvent être achetées ou vendues par les actionnaires tous les jours.

Les revenus produits par la catégorie d'actions R – EUR – DISTRIBUTION sont distribués.

Recommandation : ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans un délai de trois ans.

- L'indicateur de risque présenté ci-dessus ne fait l'objet d'aucune garantie et est susceptible d'évoluer au fil du temps. La catégorie la plus faible ne correspond pas à un investissement dénué de tout risque.

Risques importants relatifs au Fonds qui ne sont pas adéquatement reflétés par l'indicateur :

Risque d'investissement ESG : Le Fonds utilise des critères ESG et peut sous-performer le marché boursier élargi ou d'autres fonds qui n'utilisent pas les critères ESG lors de la sélection des investissements.

Risque opérationnel : le risque que le Fonds essuie une perte en raison de processus internes inadéquats ou de pannes du système, d'erreurs humaines ou d'événements externes.

Risque lié aux instruments dérivés : le Fonds utilise des instruments dérivés. Ce sont des instruments financiers dont la valeur dépend de celle d'un actif sous-jacent. Des fluctuations de prix limitées de l'actif sous-jacent peuvent entraîner d'importantes variations de prix de l'instrument dérivé.

Risque de taux de change : le Fonds peut investir dans des titres libellés dans des devises autres que l'euro. Les investisseurs des pays de la zone euro sont exposés aux risques induits par les fluctuations des taux de change.

📍 FRAIS

Les frais que vous acquittez sont utilisés pour payer les coûts d'exploitation du Fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais diminuent le potentiel de croissance de votre investissement.

FRAIS PONCTUELS PRÉLEVÉS AVANT OU APRÈS INVESTISSEMENT	
Droit d'entrée	3,00 %
Droit de sortie	Aucun

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et/ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.

Les droits d'entrée et de sortie présentés correspondent à des chiffres maximums. Il se peut que vous payiez moins dans certains cas – veuillez vous adresser à votre conseiller financier à ce sujet.

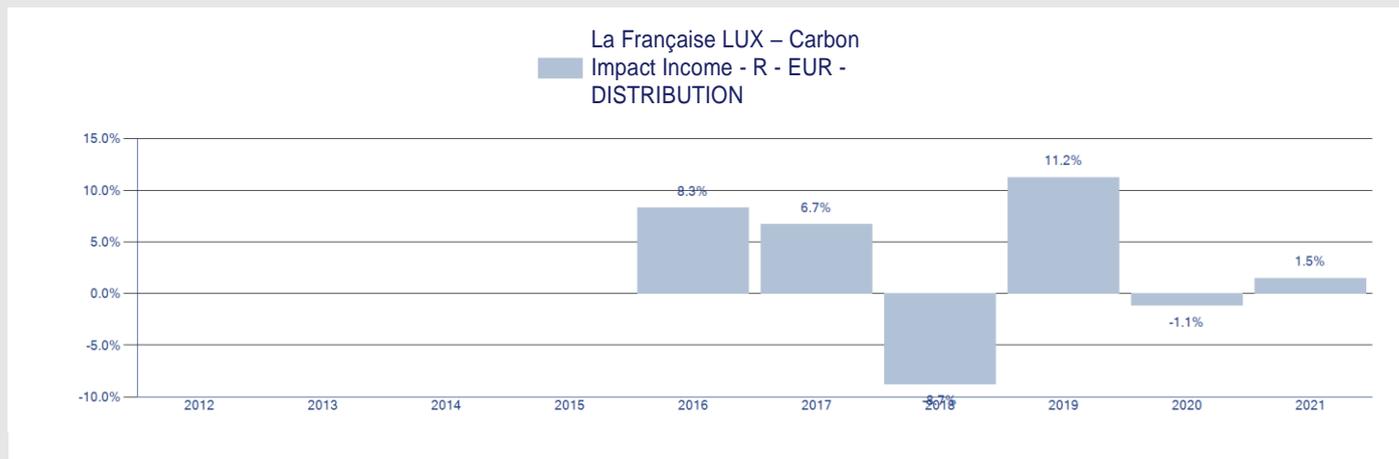
FRAIS PRÉLEVÉS PAR LE FONDS SUR UNE ANNÉE	
Frais courants	1,72 %

Le montant des frais courants se fonde sur les frais de l'exercice clos au 31/12/2021. Il peut varier d'une année sur l'autre.

FRAIS PRÉLEVÉS PAR LE FONDS DANS CERTAINES CIRCONSTANCES	
Commission de performance	Aucune

Pour obtenir de plus amples informations sur les frais, veuillez consulter le prospectus de l'OPCVM, disponible au siège social de ce dernier.

📍 PERFORMANCES PASSÉES



Le Fonds a été créé en 2015.

Les performances passées de cette catégorie d'actions ont été calculées en EUR compte tenu de l'ensemble des frais et charges, à l'exception des frais d'entrée. Les performances passées ne constituent pas un indicateur fiable des résultats futurs.

📍 INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : BNP Paribas Securities Services, Succursale de Luxembourg

Davantage d'informations concernant le Fonds et la version anglaise des rapports annuels, des rapports semestriels et des prospectus sont disponibles gratuitement sur demande auprès du siège social de l'OPCVM.

D'autres informations pratiques, notamment les derniers cours des parts, sont mises à disposition du public au siège social de l'OPCVM ou sur www.la-francaise.com

La politique de rémunération actualisée de la Société de gestion, incluant une description de la manière dont les rémunérations et les avantages sont calculés, ainsi que la composition du comité de rémunération chargé de l'attribution des rémunérations et avantages variables, est disponible sur le site internet : <https://www.la-francaise.com/fr/informations-reglementaires>. Une version papier est disponible gratuitement auprès du siège de la société de gestion.

Le présent document décrit une catégorie d'actions d'un compartiment de l'OPCVM. Le prospectus et les rapports périodiques sont préparés pour l'OPCVM nommé au début du présent document d'informations clés pour l'investisseur dans son intégralité.

La législation fiscale applicable à l'OPCVM peut avoir un impact sur votre situation fiscale personnelle.

La Française Asset Management ne peut engager sa responsabilité que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Chaque compartiment correspond à une partie distincte des actifs et passifs de l'OPCVM.

Vous avez le droit de convertir vos actions en actions d'une autre catégorie existante du Fonds. Des informations sur les moyens d'exercer ce droit sont disponibles au siège social de l'OPCVM ou à l'adresse www.la-francaise.com.

Vous pouvez obtenir des informations sur les catégories d'actions commercialisées dans un pays spécifique au siège social de l'OPCVM ou à l'adresse www.la-francaise.com.

Ce Fonds est agréé au Luxembourg et réglementé par la CSSF (Commission de Surveillance du Secteur Financier).

La Française Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont valables en date du 30/06/2022.